



Ville de la Seyne-sur-Mer

REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXE 1 - REGLES D'UTILISATION DES POSTES MULTIMEDIAS

Seules les personnes inscrites au réseau des bibliothèques de la ville de La Seyne-sur-Mer ont accès aux postes informatiques sur présentation de leur carte d'inscription, aux heures d'ouverture des structures.

Les mineurs de moins de 11 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

L'accès aux ordinateurs est soumis à une réservation préalable (par tel ou sur place) auprès du personnel de la bibliothèque, pour une durée de 45 minutes par personne et par jour.

Un retard de 15 minutes entraîne l'attribution du poste à un autre utilisateur.

Pour toute réservation un numéro de téléphone vous sera demandé afin de vous prévenir en cas de problème.

En cas de disponibilité l'utilisateur peut accéder directement à un poste.

L'usager a la possibilité de conserver ses recherches sur clef USB.

L'usager prend soin de ne pas porter atteinte, par l'utilisation de sa clé USB, aux hardware et software des postes mis à sa disposition.

Les frais d'impression sont à la charge des usagers à raison de 0,10€ la page en noir et blanc A4 et 0,20€ la page en noir et blanc A3.

Règles d'usage d'Internet

Le service des bibliothèques n'assume aucune responsabilité sur les services accessibles par Internet et n'exerce aucun contrôle sur la nature ou les caractéristiques de données qui pourraient transiter par l'intermédiaire de ses ordinateurs.

Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données.

Les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en terme d'usage ou être protégées par un droit de propriété.

L'utilisateur est seul responsable de l'usage des données qu'il consulte, interroge et transfère sur Internet.

En cas de connexion à un site enfreignant le règlement général des bibliothèques, notamment les sites pornographiques, pédophiles, terroristes, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et ou de nature à porter préjudice aux tiers, ainsi que la tentative ou accomplissement d'un acte de piratage ou d'utilisation illicite d'informations circulant sur le réseau, le personnel des bibliothèques se réserve le droit d'interrompre l'accès à Internet et d'exclure l'utilisateur.

Responsabilité

La responsabilité des bibliothèques ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté, notamment en cas d'interruption des services d'accès par le serveur, pertes de données ou de tout préjudice.

Le service des bibliothèques ne pourra pas être tenu responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux ou serveurs spécifiques connectés au réseau Internet.

Il ne peut en aucun cas être tenu responsable du contenu des services consultés, de la nature des données interrogées, transférées ou mise en ligne par les usagers et d'une manière générale de toute information consultée par l'utilisateur.

Il décline toute responsabilité en cas d'incompatibilité entre le matériel de l'utilisateur et son matériel ainsi qu'en cas d'atteinte portée au matériel de l'utilisateur lors de l'utilisation des ordinateurs des bibliothèques.

**Le personnel de la bibliothèque
se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne qui ne respecterait pas
le présent règlement**